

Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de travail DISI Sud-Est

Le mardi 17 septembre 2013 se tenait une réunion du Comité Hygiène et Sécurité – Conditions de Travail (CHS-CT) de la DISI Sud-Est. L'Administration était représentée par Robert Perrier, AGFiP de la DISI Sud-Est et Président du CHS-CT, ainsi que par les responsables d'ESI et des Pôles Ressources et Pilotage de la DISI. L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), Mr Thiriet, participait également aux débats, ainsi que Mme Verdière-Rodrigues, Médecin de Prévention, et Mme Vandendorre, Assistante de Prévention et Secrétaire Administrative du CHS-CT.

A un moment où la DGFIP traverse une période difficile de remise en cause des missions et des moyens alloués, notre Délégation a tenu à rappeler en préambule l'importance que revêtent les questions de santé, d'hygiène, de sécurité, et de conditions de travail :

« *Monsieur le Président,*

Dans toutes les circonstances où il peut faire entendre sa voix, le Syndicat Force Ouvrière ne manque pas de rappeler l'importance des questions d'hygiène et de sécurité, pour la santé et le bien-être des agents, et la nécessité de conduire une politique volontariste d'amélioration des conditions de travail.

Ces questions sont d'autant plus essentielles que le contexte de notre Administration n'est pas de nature à rassurer les personnels.

*Les projets de simplification et de prétendue modernisation de l'action publique sont porteurs de menaces fortes pour nos services ; à ce titre, **Force Ouvrière condamne fermement les suppressions d'emplois annoncées dans le projet de Loi de Finances 2014** ; ces suppressions diminueront d'autant les moyens alloués à notre Direction, comme à l'ensemble de notre Ministère.*

*Au-delà de tous les plans stratégiques directionnels et de leurs fausses promesses, cette politique aveugle ajoutée à la baisse inévitable des crédits de fonctionnement, marquera **une nouvelle étape dans la détérioration des conditions de travail des agents.***

Une quatrième année consécutive de gel de la valeur du point d'indice, autre volet de la politique budgétaire d'austérité, ne peut qu'amplifier le malaise ressenti par les personnels.

Et puisque le Gouvernement, au travers de la nouvelle réforme des retraites, prétend apporter des réponses sérieuses à la question de la pénibilité, il se doit d'entendre cette vérité :

le sort réservé au service public et à ses agents depuis trop longtemps déjà, ne peut que rendre plus pénibles encore les conditions d'exercice de leurs missions.

Pour Force Ouvrière, ce contexte particulièrement difficile nécessite une véritable politique ministérielle pour la santé et la sécurité au travail, avec de vrais moyens et un engagement fort dans l'intérêt des agents.

*A ce titre, **notre organisation se félicite de voir renforcé le rôle des Inspecteurs Santé et Sécurité au travail (ISST)**, au travers de leur lettre de mission, notamment sous l'angle du conseil, du contrôle de l'application des règles, et de la prévention.*

*Pour autant, face à l'augmentation de leur charge de travail, liée à celle du nombre de CHS-CT, **le recrutement de nouveaux Inspecteurs est une nécessité**. De même, garantir leur indépendance dans leur mission de contrôle est un gage d'efficacité, particulièrement dans le cadre des visites de sites.*

Conscient des efforts et de l'implication de tous les acteurs concernés par le périmètre de la DISI Sud-Est, le Syndicat Force Ouvrière reste attentif à la mise en oeuvre du Programme Annuel de Prévention, pour une meilleure adéquation entre les besoins avérés et les décisions arrêtées.

Face à des enjeux importants, et disposant de moyens forcément limités, la politique d'hygiène, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail doit reposer, au sein de notre Administration, sur des choix judicieux, tant au plan local que national.

La Délégation Force Ouvrière saura saisir toutes les occasions d'exprimer sa position sur ces choix, dans l'intérêt des personnels. »

En réponse, le Président du CHS-CT a souligné que la première mesure de grande ampleur de la Démarche Stratégique de la DGFIP (remplacement de 22.000 postes de travail informatiques) allait dans le sens d'une réelle amélioration des conditions de travail. **Pour FO, garantir aux agents un poste de travail à même de les assister dans leurs tâches quotidiennes, c'est bien le moins que l'on puisse faire...**

Les débats ont ensuite abordé les points prévus à l'ordre du jour.

Mise à jour du DUERP – Programme Annuel de Prévention

La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) va connaître des évolutions de forme et de fond, permettant une meilleure qualification des risques.

Les chefs de service devront compléter, voire corriger le résultat des réunions de consultation des agents, puis saisir les données dans une application Web à laquelle ils seront formés. En réponse à notre interrogation sur la nécessaire harmonisation des critères entre les sites, l'Administration a prévu la constitution d'un Groupe de travail, chargé de vérifier la cohérence de la démarche.

Le DUERP de la DISI Sud-Est doit être présenté au CHS-CT au cours du premier trimestre 2014. Les chefs d'unité, déjà bien sollicités par ailleurs, sont donc mis à contribution...

Les formations prévues au titre du Programme Annuel de Prévention se poursuivent : risques routiers (Ajaccio), premiers secours (Nice, Marseille), manipulation d'extincteurs ; la formation « gestes et postures » sera programmée en 2013 pour l'Editique de l'ESI Marseille St Loup, en 2014 pour les autres services concernés. Chaque formation pourra s'adapter à chaque profil de fonction, pour répondre au mieux aux besoins des agents.

Certains sujets feront l'objet d'études ou de prise de mesures : éclairage (Nice, Marseille Prado), empoussièrément (Editique Marseille St Loup), niveau sonore (Marseille Prado, Editique Marseille St Loup), température (Marseille Prado), projet d'installation de fontaines d'eau.

Lettre de mission des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISST)

Pour répondre aux interrogations des Délégués Force Ouvrière, l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), Mr Thiriet, a confirmé que le rattachement des ISST au Secrétariat Général du Ministère garantissait leur indépendance, dans leur missions de contrôle et de conseil. Par ailleurs, le recrutement d'un ou deux ISST par an, permettrait de maintenir un effectif d'environ vingt fonctionnaires, pour une couverture satisfaisante des besoins.

Notons toutefois que l'ISST en charge de la DISI Sud-Est participe aux travaux de 7 CHS-CT, sur l'ensemble du périmètre PACA. De quoi s'interroger sur ses conditions de travail...

Travaux immobiliers de l'ESI de Montpellier

Le projet d'aménagement présenté en juillet dernier a fait l'objet d'un Groupe de Travail du CHS-CT, pour arrêté un dispositif au plus près des souhaits des agents concernés (cf <http://www.fo-dgfiip-sd.fr/D13/spip.php?article48>)

Force Ouvrière se félicite du résultat de ses travaux, et de la validation du projet, notamment parce que les agents des secteurs concernés ont été étroitement associés à la discussion.

L'ensemble des représentants des personnels souhaite voir se renouveler une telle expérience, pour les futurs projets de notre Direction. Le Président a toutefois précisé que le cas Montpellier ne ferait pas forcément jurisprudence, la constitution des GT parmi les membres du CHS-CT devant rester la norme.

Le plateau Toscane / Assistance Téléphonique fera l'objet de nouvelles mesures d'acoustique, après installation de la nouvelle configuration. A priori, 3 agents du plateau Toscane devraient rejoindre l'AT, sur la base du volontariat ; le Président renvoie le sujet au Comité Technique Local, qui devra intégrer les décisions à venir sur le basculement de SAU vers les AT, les évolutions de la mission Toscane et le calibrage des emplois à prévoir.

Egalement abordée en GT, l'installation du secteur CID-SIL au rez-de-chaussée du bâtiment ne sera pas impactée par les travaux de désamiantage engagés par la DRFiP. L'implantation initiale des bureaux est dictée par la question de la luminosité, mais l'organisation du bureau restera suffisamment souple pour permettre des ajustements ultérieurs, dont le CHS-CT sera informé le cas échéant.

Financement du projet Montpellier / situation des crédits CHS-CT

Compte tenu des dépenses engagées sur le budget initial de 41.266 €, et d'une réserve parlementaire de 2.634 € qui reste bloquée à ce jour, le solde de crédits du CHS-CT de la DISI Sud-Est s'élève à 17.627 €.

Parmi les différents projets ou acquisitions envisagés, la priorité pour la fin de l'exercice 2013, sera donnée aux travaux d'isolation de bureaux de l'ESI Marseille St Loup, et à la participation au financement de l'opération Montpellier, principalement sur les volets ergonomie du poste de travail et amélioration de l'isolation phonique des bureaux.

Questions diverses

Le déploiement national de 22.000 postes de travail en quatre mois ne sera pas sans conséquence sur les conditions de réalisation pour les agents CID. La DISI Sud-Est étudiera les mesures à prendre, dans le cadre des consignes nationales.

Une meilleure signalétique sera installée pour distinguer les différents types d'extincteurs, et leur particularité d'utilisation.

☞

Dans la limite des moyens qui sont mis à sa disposition, l'action du CHS-CT se situe donc au cœur de la question des conditions de travail. L'exemple de Montpellier démontre qu'un véritable dialogue, basé sur l'expérience du terrain, conduit à prendre les bonnes décisions.

Les représentants Force Ouvrière sauront faire entendre votre voix, n'hésitez pas à les solliciter.

☞

*La Délégation Force Ouvrière DGFIP / Fédération des Finances DISI Sud-Est
André AMBROSIO, Philippe CARDONA (ESI Marseille Prado)*

AVEC FORCE OUVRIERE, PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN